

La notion du délinquant

Par **Piper**, le **24/05/2007** à **12:17**

Bonjour,

Il s'agit d'un sujet d'examen du CAPEJ de l'an dernier, donc peu de chance qu'il tombe cette année malgré tout ce sujet m'intrigue car je ne vois rien dans mon livre qui puisse expliquer cela sauf ptt la Responsabilité Penal à savoir si par ex le délinquant est mineur ect.

Ais je tort ? link not found or type unknown

Par **Camille**, le **24/05/2007** à **14:22**

Bonjour,

Au sens strict du terme, étymologiquement, un délinquant est celui qui a commis un délit, de même que

un criminel est celui qui a commis un crime,

et un contrevenant celui qui est passible d'une contravention.

Mais, au sens large, quand on parle de délinquance routière ou de délinquance des mineurs, on y fourre un peu tout...

Et en gros, tous ceux qui ont commis une infraction pénale.

Par simplification, peut-être abusive, en seraient exclus ceux qui ne sont passibles que d'une amende des 4 premières classes.

Interprétation "à la Camille", bien évidemment...

Par **Christine**, le **24/05/2007** à **17:42**

Pas mieux. link not found or type unknown Camille a tout dit... et très bien dit.

Par **yanos**, le **24/05/2007** à **18:20**

salut

pas grand chose à rajouter sauf que le mot "délinquant" était autrefois utilisé comme participe

présent. "Déliquant" était donc l'action de délinquer, de commettre un délit. Il est passé dans notre vocabulaire moderne en tant que substantif.

je ne sais pas si cela peut aider mais c'est tout ce que je peux dire de plus !! lol

Par **Camille**, le 25/05/2007 à 09:48

Bonjour,

[quote="yanos":1z9otl1z]

"Déliquant" était donc l'action de délinquer, de commettre un délit.[/quote:1z9otl1z]

Euh... délinquer, du latin delinquere

:))

(enfin... je dis ça mais je ne suis pas latiniste)(mais j'ai un bon dico... Image not found or type unknown)

D'ailleurs, on dit encore "un comportement délinquant" ou "la jeunesse délinquante".

Par **Piper**, le 25/05/2007 à 10:57

Merci mais cela ne m'aide pas du tout. Je ne vois pas comment ils ont pu dissenter durant 3 heures sur un tel sujet. Esperant que cette année sera plus simple.

Par **Yann**, le 25/05/2007 à 12:52

Peut-être:

I) Le délinquant au sens étymologique

Celui qui commet un délit

II) Le délinquant au sens large du terme.

Toute personne en infraction.

:?:

:?:

A voir Image not found or type unknown

Par **Christine**, le 25/05/2007 à 16:47

[quote="Piper":ximkwvil]Merci mais cela ne m'aide pas du tout. Je ne vois pas comment ils ont pu dissenter durant 3 heures sur un tel sujet. Esperant que cette année sera plus simple.[/quote:ximkwvil]

Je pense au contraire que le sujet est très riche.... Peut-être trop... La difficulté vient de là.

Je pense qu'il faut évoquer en I l'identification, comme quelqu'un te l'a suggéré, d'abord au sens criminologique, puis le délinquant au sens légal : celui qui commet un crime, un délit, une contravention : lesquelles ? Evolution du champ répressif : qu'est-ce qu'un délinquant aujourd'hui ? La loi du 21^o et la délinquance du 21^o s. : délinquants d'internet (des téléchargements illégaux à la pédopjilie, etc.), délinquants en col blanc (càd la délinquance d'affaire), etc. Sans compter la question du mineur, qui est très importante, en fait comme en droit.

Et les délinquants malades mentaux ? Question de l'irresponsabilité pénale de certains délinquants (problème de l'élément moral)

Et puis en II la répression : que fait on du délinquant ? Pénologie, sentences, emprisonnement, réclusion... La question du fameux droit de punir. Cf. Michel Foucault : "surveiller et punir" : c'est "ze" bouquin, un classique.

Je pense qu'il faut évoquer les nes nouvelles formes de sentences, la question de la détention des malades mentaux (les centres spécifiques), le bracelet électronique, la centres fermés ou ouverts pour mineurs...

Par **edmond**, le **26/05/2007** à **06:37**

Bonjour,

vous pouvez aussi aborder les nouvelles modes de prévention de la délinquance depuis le loi du 05/03/07, parler du rôle du maire, des politiques de la ville et des situations prévisionnelles.

Il y a matière a disserter

Bonne journée à vous

Par **Piper**, le **26/05/2007** à **09:19**

Merci. Mais enfin comme je l'ai précisé il s'agissait du sujet de l'an dernier. J'étais simplement intrigué car je ne voyais pas trop sur quel angle ils ont pu aborder la dissertation hormis la Responsabilité pénale.

:P

Grace à vous j'ai un peu plus d'idee Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **26/05/2007** à **13:41**

Bonjour,

Alors que, maintenant, avec tout ça, vous avez de quoi écrire un bouquin, et même

plusieurs...

:))

Image not found or type unknown

Par **Piper**, le **26/05/2007** à **13:59**

:lol:

Image not found or type unknown
Oui je demanderai à mon amie qui veut passer un bac littéraire l'an prochain de le
:lol:

faire vu qu'elle adore écrire Image not found or type unknown

En attendant je retourne aux révisions du pénal & la procédure civile.

Merci à tous

Par **Camille**, le **26/05/2007** à **14:33**

Re,

[quote="Piper":3btzkc0i]:lol: Oui je demanderai à mon amie qui veut passer un bac littéraire l'an

prochain de le faire vu qu'elle adore écrire Image not found or type unknown

[/quote:3btzkc0i]

Génial ! Le droit pénal écrit comme un roman de cape et d'épée, ça va se vendre comme des petits pains !

:))

Image not found or type unknown